



# PORTAIL DE BIOMERIEUX AUGMENTED-DX

## ACCORDS DE TRAITEMENT DE DONNEES (GLOBAL)

### **1. APPLICABILITE**

Les présentes Conditions de traitement des données du portail AUGMENTED-DX de BIOMERIEUX (« Conditions de traitement des données ») régissent les activités de traitement relatives aux données personnelles collectées, traitées ou hébergées par bioMérieux ou ses sous-traitants.

Ces Conditions de traitement des données incluent la documentation applicable sur les détails du traitement des données (« Détails du traitement des données ») disponible sur la page Conditions de traitement des données. Les Détails du traitement des données fournissent des informations spécifiques concernant le traitement et les sous-traitants. En cas de conflit entre ces Conditions de traitement des données et les Conditions générales ou les Conditions supplémentaires, ces Conditions de traitement des données prévaudront.

### **2. DEFINITIONS**

Les termes définis ci-dessous s'appliquent à ces Conditions de traitement des données, y compris à tout détail spécifique au produit concernant le traitement des données personnelles.

- 2.1 "Affilié"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.2 "bioMérieux"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.3 "Client"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.4 "Conditions applicables"** : désigne les Conditions générales et toutes Conditions supplémentaires applicables, ou tout autre accord sous-jacent applicable.
- 2.5 "Conditions supplémentaires"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.6 "Demande d'accès de la personne concernée"** : désigne une demande formulée par une personne concernée dans l'exercice de ses droits d'accès en vertu des lois applicables sur la protection des données.
- 2.7 "Données anonymisées"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.8 "Données personnelles"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.9 "Données pseudonymisées"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.10 "Informations utilisateur"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.11 "Loi applicable"** : a la signification donnée dans les Conditions générales
- 2.12 "Instrument"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.13 "Instrument bioMérieux"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.14 "Lois sur la protection des données"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.15 "Personne concernée"** : désigne une personne physique identifiée ou identifiable à laquelle les données personnelles se rapportent. Elle a la même signification que le terme « personne concernée » dans le RGPD, ou le terme équivalent selon les lois sur la protection des données de la juridiction applicable.
- 2.16 "Responsable du traitement"** : a la signification attribuée au terme « responsable du traitement » selon les lois sur la protection des données de la juridiction applicable.
- 2.17 "Solution bioMérieux"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.18 "Sous-traitant"** : a la signification attribuée au terme « sous-traitant » selon les lois sur la protection des données de la juridiction applicable.
- 2.19 "Sous-traitant secondaire "** : désigne toute personne physique ou morale, autorité publique, agence ou autre organisme désigné par ou pour le compte du Sous-traitant afin de traiter des Données Personnelles pour le compte du Responsable du traitement, ou le terme équivalent selon les lois sur la protection des données de la juridiction applicable.
- 2.20 "Traitement"** : a la signification attribuée au terme « traitement » selon les lois sur la protection des données applicables dans la juridiction concernée. Les termes « traiter » et « traité » doivent être interprétés en conséquence.
- 2.21 "Utilisateur"** : a la signification donnée dans les Conditions générales.
- 2.22 "Violation de données personnelles"** : a la signification attribuée au terme « violation de données personnelles » selon les lois sur la protection des données de la juridiction applicable.

### **3. TRAITEMENT DE DONNES PERSONNELLES**

**1.1 Traitement des données.** Lorsque cela est nécessaire, le Client doit informer bioMérieux de l'existence de données personnelles pouvant être consultées ou transmises à bioMérieux, comme indiqué dans les Détails du traitement des données applicables.

**1.2 Responsabilité du client.** En tant que responsable du traitement, le Client dirige le traitement des données personnelles conformément aux lois sur la protection des données et aux présentes Conditions de traitement des données, notamment en fournissant tous les avis requis ou en obtenant tous les consentements nécessaires, ainsi qu'en obtenant tous les droits nécessaires pour utiliser et divulguer les données personnelles, y compris l'établissement des bases légales applicables, le cas échéant.



## PORTAIL DE BIOMERIEUX AUGMENTED-DX

### ACCORDS DE TRAITEMENT DE DONNEES (GLOBAL)

#### **3.1 Instructions des clients.**

- (a) bioMérieux et ses sous-traitants traiteront les données personnelles conformément aux instructions documentées du Client, uniquement dans la mesure nécessaire pour permettre à bioMérieux de remplir ses obligations en vertu des Conditions applicables. Le Client est responsable de communiquer ses instructions à bioMérieux par écrit. Le Client accepte que ces Conditions de traitement des données, les Conditions applicables et toute autre instruction convenue par écrit entre le Client et bioMérieux constituent l'ensemble des instructions du Client à bioMérieux concernant le traitement des données personnelles. Toute instruction supplémentaire ou alternative doit être convenue par écrit entre le Client et bioMérieux.
- (a) Le Client demeure à tout moment responsable de s'assurer que toutes les instructions sont conformes aux lois sur la protection des données et aux présentes Conditions de traitement des données. bioMérieux et ses sous-traitants ne sont pas responsables de déterminer si les instructions du Client sont conformes aux lois sur la protection des données et aux présentes Conditions de traitement des données. Toutefois, si bioMérieux ou ses sous-traitants estiment qu'une instruction du Client enfreint les lois applicables sur la protection des données ou les présentes Conditions de traitement des données, bioMérieux en informera le Client dans les meilleurs délais et ne sera pas tenu de se conformer à toute instruction non conforme, en attendant une discussion ultérieure avec le Client.

**1.3 Détails du traitement.** Les détails concernant l'objet du traitement, sa durée, sa nature et sa finalité, ainsi que le type de données personnelles et de personnes concernées, sont précisés dans les Conditions applicables et les présentes Conditions de traitement des données, y compris les Détails du traitement des données applicables.

**1.4 Conformité aux lois sur la protection des données.** Le Client et bioMérieux doivent respecter leurs obligations respectives en vertu des lois sur la protection des données. Le Client conserve l'entièr responsabilité de se conformer aux lois sur la protection des données, en tant que responsable du traitement, concernant la licéité du traitement des données personnelles avant de divulguer, transférer ou rendre disponibles des données personnelles à bioMérieux ou à ses sous-traitants. Dans la mesure où les lois sur la protection des données, y compris toute modification ultérieure, imposent des obligations supplémentaires au Client et/ou à bioMérieux dans leurs rôles respectifs tels que décrits dans les présentes Conditions de traitement des données, le Client et bioMérieux acceptent de se conformer à ces obligations supplémentaires.

## **4. SOUS-TRAITANTS**

#### **4.1 Utilisations de sous-traitants secondaires.**

- (a) Le Client consent et donne une autorisation générale à bioMérieux pour que les données personnelles soient reçues, consultées ou transférées à ou par les affiliés et sous-traitants de bioMérieux, comme mentionné dans la section 3.2 ci-dessous, sous réserve des conditions suivantes :
  - (i) L'accès aux données personnelles ne sera accordé par le Client à bioMérieux, ses affiliés et ses sous-traitants que pour les stricts besoins des présentes Conditions de traitement des données.
  - (ii) Les données personnelles seront strictement limitées à ce qui est nécessaire pour permettre à bioMérieux, ses affiliés et ses sous-traitants d'exécuter les présentes Conditions de traitement des données.
- (b) bioMérieux peut utiliser des sous-traitants avec l'autorisation générale écrite du Client. Le Client autorise bioMérieux à nommer et utiliser des sous-traitants pour traiter des données personnelles dans le cadre des Conditions applicables, à condition que bioMérieux conclue un contrat écrit avec chaque sous-traitant imposant des obligations : (a) pertinentes pour les services fournis par les sous-traitants et (b) sensiblement similaires aux droits et/ou obligations imposés à bioMérieux en vertu des présentes Conditions de traitement des données.
- (c) bioMérieux veillera à ce que le sous-traitant soit soumis à des obligations de confidentialité limitant l'utilisation et l'accès aux données personnelles aux employés ou contractuels de bioMérieux et des sous-traitants ayant besoin d'en connaître et soumis à des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues dans les présentes Conditions de traitement des données ou les Conditions générales.
- (d) Si un sous-traitant ne respecte pas ses obligations en matière de protection des données comme spécifié ci-dessus, bioMérieux sera responsable envers le Client de l'exécution des obligations du sous-traitant, sous réserve de toute limitation de responsabilité applicable dans les Conditions applicables.
- (e) bioMérieux exigera de tout sous-traitant qu'il informe immédiatement le Délégué à la protection des données global de bioMérieux : (i) en cas de violation de données personnelles, ou (ii) s'il est sollicité par une personne ou une entité pour prendre toute mesure susceptible de violer les lois sur la protection des données ou les présentes Conditions de traitement des données.

#### **4.2 Liste de sous-traitants secondaires.**

- (f) Le Client reconnaît et accepte que la méthode par laquelle bioMérieux informera le Client de ses sous-traitants, et des mises à jour y afférentes, sera via la liste des sous-traitants identifiée dans les Détails du traitement des données applicables.
- (g) Lorsque cela est permis par les lois sur la protection des données, le Client peut raisonnablement s'opposer à toute modification concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants. Le Client doit formuler son objection par écrit en envoyant un courriel au Délégué à la protection des données de bioMérieux à [privacyofficer@biomerieux.com](mailto:privacyofficer@biomerieux.com). En cas d'objection, bioMérieux se réserve le droit de résilier les Conditions applicables et les présentes Conditions de traitement des données (y compris de cesser tout traitement ultérieur des données personnelles reçues du Client) s'il détermine, après consultation avec le Client, que le respect de l'objection n'est pas réalisable.

## **5. TRANSFERT DE DONNEES TRANSFRONTALIERS**

Le sous-traitant peut transférer les données personnelles en dehors du lieu où elles sont initialement traitées. Dans ce cas, et si ce transfert n'est pas conforme aux lois applicables sur la protection des données, le sous-traitant doit offrir à bioMérieux la possibilité de s'y opposer dans les trente (30) jours suivant la communication par le sous-traitant à bioMérieux de tous les détails concernant ce transfert, y compris la finalité, les données personnelles concernées, l'identité de l'importateur des données, les pays vers lesquels les données seront transférées et tous les documents appropriés démontrant la mise en œuvre des mesures nécessaires pour garantir la conformité du transfert aux lois applicables sur la protection des données.



## PORTAIL DE BIOMERIEUX AUGMENTED-DX

### ACCORDS DE TRAITEMENT DE DONNEES (GLOBAL)

#### **6. VIOLATION DE DONNEES PERSONNELLES**

**1.5** bioMérieux aidera le Client à remplir ses propres obligations en matière de sécurité du traitement. Comme l'exigent les lois sur la protection des données, bioMérieux informera le Client sans délai injustifié après avoir pris connaissance de toute violation de sécurité entraînant la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé à des données personnelles transmises, stockées ou autrement traitées. bioMérieux fournira au Client la coopération et l'assistance nécessaires pour atténuer les effets et se conformer à toute obligation de notification applicable en cas de violation.

#### **7. SUPPRESSION DE DONNEES PERSONNELLES**

**1.6** bioMérieux supprimera ou restituera toutes les données personnelles au Client en tant que responsable du traitement, à la fin de la résiliation ou de l'expiration des Conditions applicables, sauf si la loi applicable exige le contraire. Dans la mesure où une loi applicable ou un accord entre bioMérieux et le Client exige la conservation de ces données personnelles, les dispositions des présentes Conditions de traitement des données continueront de s'appliquer aux données personnelles conservées. bioMérieux se réserve le droit de facturer au Client tous frais et dépenses raisonnables encourus par bioMérieux pour la suppression ou la restitution des données personnelles conformément à cette clause si ces frais ou dépenses dépassent un montant nominal.

#### **8. COOPERATION**

**1.7 Demandes d'accès des personnes concernées.** Lorsque cela est requis par les lois sur la protection des données, bioMérieux aidera le Client à permettre aux personnes concernées d'accéder à leurs données personnelles et à formuler des demandes d'accès dans la mesure où la personne concernée peut le faire en vertu des lois sur la protection des données. bioMérieux informera rapidement le Client de toute demande d'accès reçue. Sauf accord écrit contraire, le Client sera seul responsable de répondre à ces demandes. bioMérieux se réserve le droit de facturer au Client l'assistance fournie si le coût dépasse un montant nominal. Lorsque bioMérieux accepte de répondre à une demande d'accès au nom du Client, le Client doit orienter la personne concernée vers le formulaire de demande disponible [ici](#).

**1.8 Analyses d'impact sur la vie privée et consultations préalables** Lorsque cela est requis par les lois sur la protection des données, bioMérieux fournira une assistance raisonnable au Client : (a) pour réaliser une analyse d'impact relative à la protection des données concernant le traitement des données personnelles par bioMérieux ; ou (b) dans le cadre de toute consultation préalable requise avec les autorités de contrôle.

#### **9. DEMONSTRATION DE LA CONFORMITE**

**1.9** bioMérieux, sur demande écrite préalable raisonnable du Client, fournira au Client les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer la conformité de bioMérieux et, le cas échéant, du ou des sous-traitants concernés à leurs obligations en vertu des lois sur la protection des données et des présentes Conditions de traitement des données. bioMérieux autorisera et aidera le Client lors d'audits, de revues ou d'inspections menés par une autorité de protection des données ou un régulateur similaire, dans la mesure où l'assistance de bioMérieux est requise en vertu des lois sur la protection des données et selon des modalités mutuellement convenues. bioMérieux se réserve le droit de facturer au Client l'assistance fournie si le coût dépasse un montant nominal.

#### **10. MESURES DE SECURITE DE L'INFORMATION**

##### **1.10 Mesures de sécurité techniques et organisationnelles**

- (a) bioMérieux s'engage à mettre en place, dès le début des opérations, des dispositifs et des procédures de sécurité appropriés afin de garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données personnelles.
- (b) En tenant compte des normes du secteur, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que de toute autre circonstance pertinente liée au traitement des données personnelles sur les systèmes du sous-traitant, bioMérieux mettra en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour garantir que la sécurité, la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des systèmes impliqués dans le traitement des données personnelles sont proportionnées au risque pour ces données.
- (c) bioMérieux procédera périodiquement à :
  - (i) tester et surveiller l'efficacité des dispositifs, contrôles, systèmes et procédures ;
  - (ii) identifier les risques internes et externes raisonnablement prévisibles pour la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles, et veiller à ce que ces risques soient traités

##### **1.11 Accès restreint.** bioMérieux veillera à ce que les personnes autorisées à accéder aux données personnelles :

- (a) se soient engagées à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- (b) accèdent aux données personnelles uniquement sur instructions documentées, sauf si la loi applicable l'exige ;
- (c) aient reçu une formation appropriée sur leurs responsabilités, notamment en matière de sécurité.

**Informations supplémentaires.** En tant que sous-traitant, bioMérieux s'engage à fournir un niveau élevé de sécurité de l'information concernant le traitement des données couvert par cet avenant. bioMérieux garantit un niveau de sécurité approprié grâce à des mesures organisationnelles, techniques et physiques, comme décrit ci-dessous, dans la mesure où bioMérieux a ou obtient accès aux données personnelles. bioMérieux veille également à ce que tout sous-traitant, y compris un fournisseur de services cloud, fournit un niveau de sécurité approprié par le biais de mesures organisationnelles, techniques et physiques qui respectent ou dépassent les contrôles énumérés ci-dessous. Les contrôles décrits ici sont des contrôles généraux qui s'appliquent aux différentes solutions bioMérieux. bioMérieux a mis en œuvre des contrôles spécifiques supplémentaires qui correspondent aux exigences de sécurité propres à chaque solution. Les informations concernant ces contrôles de sécurité supplémentaires peuvent être obtenues sur demande. En plus des contrôles listés ci-dessous, bioMérieux a mis en place un plan écrit de sécurité de l'information comprenant des dispositions relatives à la gestion des violations de données afin d'assurer une réponse rapide et appropriée en cas de compromission potentielle de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité ou de la traçabilité des données personnelles.

- (a) Contrôles d'accès physique : bioMérieux a mis en œuvre des mesures raisonnables pour empêcher l'accès non autorisé aux données personnelles.



## PORTAIL DE BIOMERIEUX AUGMENTED-DX

### ACCORDS DE TRAITEMENT DE DONNEES (GLOBAL)

(b) Contrôles d'accès aux systèmes : bioMérieux a pris des mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation non autorisée des données personnelles. Ces contrôles varient selon la nature du traitement effectué et peuvent inclure, entre autres, des comptes individuels protégés par mot de passe, des politiques de mot de passe, des méthodes d'authentification électronique ou à facteurs multiples, des journaux d'audit et des mécanismes de traçabilité.

(c) Contrôles d'accès aux données : bioMérieux a pris des mesures raisonnables pour garantir que les données personnelles ne sont accessibles et gérables que par des employés dûment autorisés, que l'accès aux requêtes de bases de données est contrôlé, et que les droits d'accès aux applications sont établis et appliqués afin que les employés habilités à utiliser un système de traitement n'aient accès qu'aux données personnelles pour lesquelles ils disposent d'un droit d'accès, et que les données personnelles ne puissent être lues, copiées, modifiées ou supprimées sans autorisation dans le cadre du traitement. bioMérieux a mis en œuvre une politique d'accès selon laquelle l'accès aux environnements système, aux données personnelles et à d'autres données est limité au personnel autorisé uniquement.

(d) Contrôles de transmission : bioMérieux a pris des mesures raisonnables pour garantir que les données personnelles ne puissent être lues, copiées, modifiées ou supprimées sans autorisation pendant leur transmission. Ces contrôles incluent le chiffrement des transmissions de données à l'aide de clés de chiffrement symétriques 128 bits ou de la norme industrielle en vigueur, mais jamais moins sécurisée.

(e) Contrôles d'entrée : bioMérieux a pris des mesures raisonnables pour se prémunir contre toute inclusion, modification ou suppression non autorisée de données personnelles dans les bases de données. bioMérieux a pris des mesures raisonnables pour garantir que la source des données personnelles soit sous le contrôle du Client au moment de la collecte des données personnelles, et que les données personnelles exportées vers les bases de données bioMérieux soient gérées par transfert de fichier sécurisé et chiffré du Client vers bioMérieux.